

Décision

Générale

colonial

Décision n° 695 accordant une permission à Kamil Ibrahim

n° 695

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 juin 1949

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro
30 juin 1949

VISAS

Vull'ordonnance organique, du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté n° 117 en date, du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones
rie la Côte française des Somalis

Vula demande de permission en date du 16 juin 1949 formulée pur Kamil Ibrahim

Vull'avis favorable du directeur du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines, à solde, entière, pour en jouir à Obock, est accordée à Kamil Ibrahim, infirmier, 10e chelon, en service à l'hôpital colonial. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er juillet 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et pur délégation : Le Secrétaire général
R.

CHAMBOREDON